



M7 – RÉGLEMENTATION DES CONTRATS DANS LE SPECTACLE VIVANT

Organisation

- Châlons-en-Champagne, La Comète : les 25 et 26 juin 2015
- Durée de la formation : 2 jours
- Nombre de participants : 6 à 12 personnes

Public

Administrateurs de projets culturels, intermittents du spectacle.

Pré-requis

Disposer d'une expérience professionnelle.

Objectifs

Apporter l'ensemble des éléments de compréhension et les outils nécessaires en vue de sécuriser les pratiques contractuelles en vigueur dans les festivals ou pour les diffuseurs de spectacles vivants. Des contrats les plus fréquemment rencontrés aux documents à concevoir « sur mesure », sans oublier les situations concernant les artistes étrangers, ce tour d'horizon juridique doit aussi laisser la place à l'échange et à l'analyse des situations concrètes.

Programme

Les contrats d'engagement

- Particularités liées à l'engagement d'artistes
- Caractéristiques du CDD d'usage
- Les accords professionnels visant les CDD d'usage

Les contrats de « vente »

- Généralités sur les contrats
- Analyse d'un contrat de cession de droits de représentations
- Analyse d'un contrat de co-réalisation
- Commentaires sur des contrats

L'achat de spectacles étrangers

- Les conditions à réunir
- Le contrat et les documents annexes

Les contrats de coproductions

- Principes : Société en Participation / Convention de coproduction
- Diverses clauses à prévoir
- La fiscalité applicable – son influence sur les clauses contractuelles
- L'analyse des situations à risque

Les résidences et leurs contrats

- Principes
- Diverses clauses à prévoir et questions à anticiper
- Deux circulaires ministérielles du 13 janvier 2006 et du 5 mars 2010

Contact/Renseignements

- Région Champagne-Ardenne / Direction de la Culture :
03 26 70 74 66 – adcherriot@cr-champagne-ardenne.fr

Animation

- Jean-Louis Patheiron, directeur de Premier'Acte Conseil à Poitiers.